

OBJET :

Versement d'une subvention au
comité d'actions sociales et
culturelles des personnels des
services publics du pays des
Paillons pour l'année 2017

Décision n° 17 04 28

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-sept, le mercredi dix-neuf avril à dix-huit heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la communauté de communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Edmond Mari.

Etaient présents : Messieurs Edmond Mari, Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Robert Nardelli, Cyril Piazza, Joël Gosse, Michel Lottier, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Noël Albin, Mesdames Martine Brun, Evelyne Laborde, Messieurs Yves Pons, Jacques Saulay, Madame Michèle Maurel, Messieurs Gérard De Zordo, Philippe Mineur, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Jean Nicolas, Madame Germaine Millo, Monsieur Jean-Marie Franco et Madame Sylvie Gantelme formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Jean-Marc Rancurel par Monsieur Jean-Marie Franco, Madame Edith Lonchamp par Madame Michèle Maurel, Monsieur Christian Dragoni par Monsieur Joël Gosse, Monsieur Bernard Martinez par Monsieur Maurice Lavagna, Monsieur Gérard Branda par Monsieur Gérard De Zordo, Monsieur Georges Gaede par Madame Monique Giraud-Lazzari, Madame Nadine Ezingard par Monsieur Francis Tujague, Madame Alexandra Russo par Monsieur Robert Nardelli, Madame Béatrice Ellul par Monsieur Cyril Piazza, Monsieur Stéphane Sainsaulieu par Madame Martine Brun.

Absents excusés : Monsieur Marc Leroy,

Monsieur Jean-Claude Vallauri a été nommé secrétaire de séance

Le président rappelle les missions du Comité d'Actions Sociales et Culturelles des services publics du pays des Paillons (CASC), qui consistent à mettre en place et à gérer des actions sociales, culturelles, sportives, de solidarité et de loisirs en faveur du personnel.

Afin de permettre à cette association de les mener à bien, le président propose de lui allouer pour l'année 2017 une subvention répartie comme suit :

- 6 500,00 € inscrits au budget principal, pour le personnel administratif, technique et du service des déchets ;
- 8 580,00 € inscrits au budget du service public de la petite enfance, pour le personnel des crèches et du RAPE

Soit une moyenne d'environ 116,50 € par agent (poste et emplois aidés).

Le conseil communautaire, ouï l'exposé du président, après en avoir délibéré,

Décide de verser au Comité d'Actions Sociales et Culturelles des personnels des services publics du pays des Paillons, pour les actions et activités mises en œuvre par ladite association en 2017 au bénéfice des agents de la communauté de communes :

- 6 500,00 € inscrits au budget principal ;
- 8 580,00 €, inscrits au budget du service public de la petite enfance.

Nombre de conseillers en
exercice : 36

Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 35
Pour : 35
Contre : 0
Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-240600593-20170419-170428-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2017

Le Président
E. Mari

